



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R. -
En exercice : 10 GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 9 Absent : M. BONNET D. -

Objet de la délibération 25-36

Subvention à l'association « Les Christ'o du coeur »

Le Maire expose à l'Assemblée que l'association « Les Christ'o du coeur » pour son action solidaire en faveur des personnes défavorisées, a sollicité la commune pour obtenir une subvention de fonctionnement.

Elle propose de lui octroyer 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** d'octroyer **300 €** à l'association « Les Christ'o du coeur ».

Les montans seront prélevés au compte 6574.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, le Maire*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **18 DEC. 2025**
et publication ou notification
du

18 DEC. 2025



- ✓ **demande** un gel de dix ans de tout nouveau projet de centre commercial sur ce territoire rural, afin de protéger la diversité des commerces de proximité, les emplois qui en dépendent ainsi que le modèle économique ;
- ✓ **soutient** les initiatives citoyennes et les mobilisations collectives qui oeuvrent pour un autre modèle de développement économique qui se veut rural, solidaire, écologique et innovant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **18 DEC. 2025**
et publication ou notification
du **18 DEC. 2025**





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R. -
En exercice : 10 GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 9 Absent : M. BONNET D. -

Objet de la délibération 25-39

*Impasse de la Graou
Cession de terrain*

Le Maire informe l'Assemblée que plusieurs permis de construire ont été accordés au quartier l'Adrech de la Graou et que l'aménagement de places de parking serait souhaitable.

Elle précise que cela nécessite la cession de terrain des propriétaires riverains, Monsieur Jacques BOYER, Madame Martine BOYER et Mme Céline BOYER, sur les parcelles A 883 et A 885, pour une surface totale de 34 m².

Elle ajoute que les propriétaires ont donné leur accord pour cette cession.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ **Approuve** la cession de terrain sur les parcelles A 883 et A 885, pour une surface de 34 m², appartenant à Monsieur Jacques BOYER, Madame Martine BOYER et Madame Céline BOYER ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, le Maire*



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 DEC. 2025
et publication ou notification
du 18 DEC. 2025



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R -
En exercice : 10 GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
qui ont pris part à
la délibération : 9 Absent : M. BONNET D. -

Objet de la délibération 25-40

Les Pignatelles - Cession de terrain

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Nicolas JELEFF a émis le souhait :

- ✓ d'acquérir une bande de la parcelle A330 appartenant à la mairie et qui jouxte son terrain ;
- ✓ de bénéficier d'une servitude de passage dans cette même parcelle afin de pouvoir accéder à la partie basse de son terrain.

Elle précise qu'un document a été établi par un géomètre pour déterminer les surfaces concernées et fournir de nouveaux numéros de parcelles, après division.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ **Approuve** la cession de terrain sur la parcelle A 330, pour une surface de 238 m², à Monsieur Nicolas JELEFF ;
- ✓ **Accorde** une servitude de passage sur la parcelle A330 à Monsieur Nicolas JELEFF afin qu'il puisse accéder au bas de la parcelle A833, selon le plan fourni par le géomètre ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, le Maire*



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **22 DEC. 2025**
et publication ou notification
du **22 DEC. 2025**

PLAN DE FINANCEMENT

	MONTANT DU PROJET	FINANCEMENT
Travaux	368 000.00 € H.T.	DETR (45.53%) : 167 566.05 € Région (34.47%) : 126 833.00 € Emprunt/ autofinancement : 73 600.95 €
TOTAL	368 000.00 € H.T.	368 000.00 €